

15 nov 2022 -15:03

Visite unique dans la prison de Namur rénovée

Ce mardi 15 novembre 2022, la Régie des Bâtiments et le SPF Justice ont organisé une visite unique dans la prison de Namur suite à l'achèvement de la seconde et dernière phase de rénovation qui concernait les deux dernières ailes cellulaires, l'aile psychiatrique et le centre panoptique.

Vincent Van Quickenborne, Ministre de la Justice et Mathieu Michel, Secrétaire d'État en charge de la Régie des Bâtiments, ont ainsi pu bénéficier d'une visite guidée à travers la prison et découvrir la dernière aile rénovée avant qu'elle ne soit réoccupée par les détenus à partir de décembre 2022.

Afin de maintenir le fonctionnement de la prison, ce projet de rénovation profonde a été organisé par phases étalées sur 5 ans. Ces travaux représentent un investissement d'environ 16,5 millions d'euros.

II
« Un retour réussi dans la société commence par des infrastructures décentes. Si nous voulons que les détenus changent de vie et se réintègrent bien dans la société, nous devons tout d'abord leur offrir un environnement humain. Cette restauration minutieuse permettra aux détenus de ne plus effectuer leur peine dans des environnements délabrés et lugubres. Elle s'inscrit pleinement dans notre philosophie d'une détention humaine et sensée. » indique Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice.

« La réhabilitation des établissements pénitentiaires est en marche partout en Belgique ! Avec un budget de 16,5 millions d'euros, la prison de Namur se voit doter de quatre ailes cellulaires totalement remises à neuf et d'une rénovation énergétique à grande échelle. Les travaux entrepris permettront d'améliorer les conditions de travail des agents pénitentiaires et les conditions de détention des détenus, et notamment, celles des internés dans l'aile psychiatrique. Cette rénovation s'inscrit pleinement dans ma stratégie immobilière pour les infrastructures carcérales qui vise un triple objectif : supprimer la surpopulation carcérale d'ici 2030, améliorer immédiatement les conditions de travail et de détention, et réduire le taux de récidive. » commente Mathieu Michel, Secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des Bâtiments, adjoint au Premier ministre.

« La Régie des Bâtiments investit continuellement dans l'amélioration et la modernisation des infrastructures carcérales, soit par la construction de nouvelles prisons, comme celle de Haren qui vient d'ouvrir ses portes, ou les futures prisons de Verviers, de Vresse-Sur-Semois ou de Termonde, soit par la rénovation importante d'anciennes prisons comme à Ypres ou ici à Namur. Sans oublier les différents investissements réalisés ponctuellement dans les anciens bâtiments comme à Mons, Tournai ou Jamioulx par exemple. » ajoute Laurent Vrijdaghs, Administrateur général et Président du Comité de direction

II
de la Régie des Bâtiments.

Rénovation cellulaire en profondeur

Les quatre ailes cellulaires de la prison ont totalement été remises à neuf :

- Les dimensions de toutes les baies de portes et de fenêtres des cellules ont été élargies et dotées de nouvelles menuiseries intérieures et extérieures.
- Toutes les installations techniques ont été totalement refaites : chauffage, électricité, sanitaires, ventilation, communication et sécurité.
- Les murs et les plafonds ont été refaits et recouverts d'une peinture époxy permettant de limiter les dégâts de vandalisme et de faciliter le nettoyage.
- Le sol a été recarrelé et le mobilier des cellules renouvelé par du mobilier fixe.
- Deux nouveaux locaux polyvalents ont été créés.

Le centre panoptique, qui offre une visibilité sur les ailes de détention, a également été rénové. L'installation électrique a été refaite, les murs repeints, les grilles ont été remplacées et les équipements du local de zone de contrôle ont été upgradés.

L'aile psychiatrique a, quant à elle, fait l'objet de différents travaux de rafraîchissement : remise en peinture, remplacement des portes et châssis de fenêtres pour répondre aux besoins de la Justice, remplacement des installations techniques (sanitaires, chauffage, électricité), et nouveau système de sécurité.

Améliorations énergétiques

La Régie des Bâtiments a remplacé tous les châssis de fenêtre des ailes cellulaires qu'elle a doté d'un double vitrage répondant aux normes d'isolation actuelles.

Des éclairages LED ont été installés partout. Pour les halls et les couloirs, ils peuvent être commandés depuis le poste de contrôle. L'éclairage est également restreint durant la nuit pour des raisons d'économie.

Enfin, une citerne d'eau de pluie a été installée et raccordée à la laverie qui a été totalement rénovée durant la phase 1.

Meilleure accessibilité

Une douche et une cellule PMR (personnes à mobilité réduite) ont été aménagées dans les ailes B et D, ainsi que dans l'aile psychiatrique.

Un ascenseur a été installé dans l'aile B afin de faciliter l'accès au 1er étage.

Les anciennes coursives ont été démolies et remplacées par des coursives plus larges afin de permettre le passage de chariots et de faciliter la distribution des repas.

Enfin, une rampe d'accès PMR a été aménagée entre l'aile D et son préau.

Fiche technique

Propriétaire : État belge

Maître d'ouvrage : Régie des Bâtiments

Occupant : SPF Justice

Études et direction des travaux : Régie des Bâtiments

Phase 1 (aile B et D)

Entrepreneur : SM Louis Duchêne-BPC

Durée des travaux : mai 2017 - mai 2019

Coût des travaux : environ 7.000.000 € TVAC

Phase 2 (aile A et C, aile psychiatrique et centre panoptique)

Entrepreneur : Duchêne S.A.

Durée des travaux : mai 2020 - mai 2022

Coût des travaux : environ 9.500.000 € TVAC

[Plus d'infos sur notre page web sur la prison de Namur](#)

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)479 31 26 91
johan.vanderborght@buildingsagency.be